



PLAN DE TRANSPORT 2024

TRANSPORT ADAPTÉ

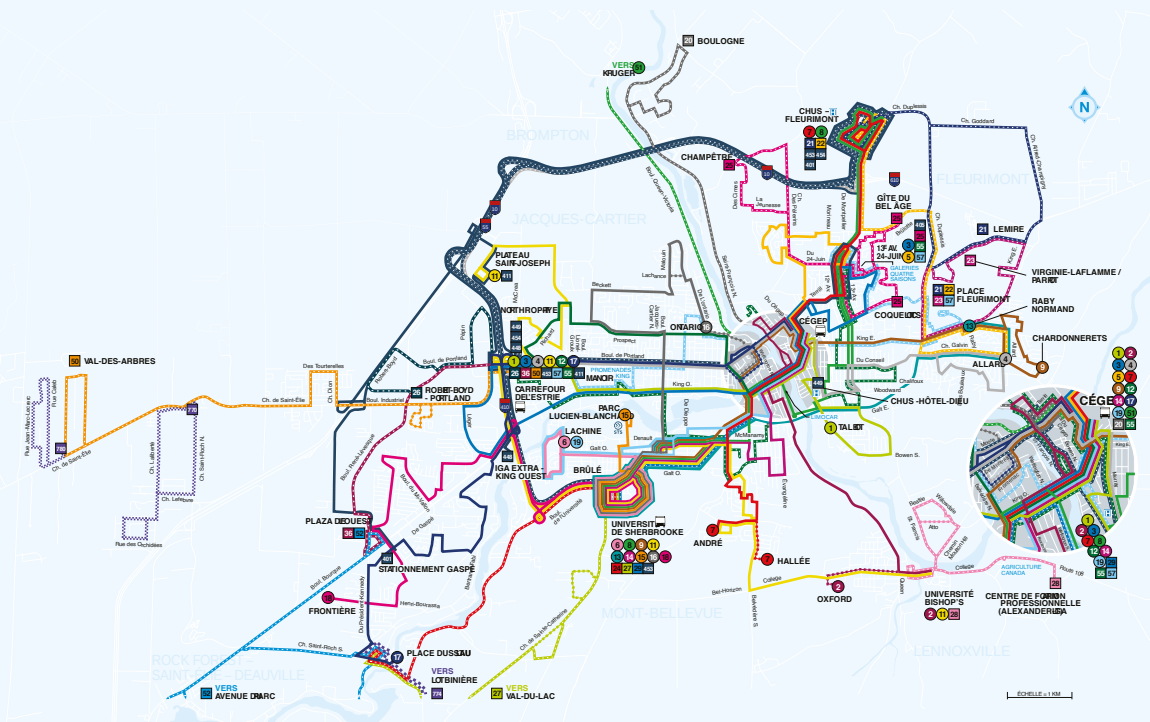
Le service du transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke (STS) est un service offert à Sherbrooke qui répond aux besoins du transport des personnes handicapées à mobilité réduite préalablement admises à cette forme de transport en fonction des critères d'admissibilité édictés dans la Politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité durable.



4	TERRITOIRE DESSERVI
4	SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ - HEURES ET MODES
5	ADMISSIONS
5	DÉPLACEMENTS TOTAUX ET MÉDICAUX
6	GRILLE DES TARIFS 2024
7	COÛT MOYEN PAR DÉPLACEMENT
8	POLITIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ DU SERVICE
9	PRÉVISION POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES
10	ÉTAT DES REVENUS, DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS
12	ANNEXE - PLAN DE RÉINVESTISSEMENT

TERRITOIRE DESSERVI

La STS offre le transport en commun à plus de **181 360¹** Sherbrookoises et Sherbrookoisiens sur un territoire de **366.16km²**.



¹Gazette officielle du Québec, décret 1836-2023

²Gazette officielle du Québec, le 21 décembre 2022.

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

Le transport adapté de la STS dessert le territoire de la Ville de Sherbrooke comprenant les arrondissements suivants :

- Fleurimont;
- Lennoxville;
- Des Nations;
- Brompton-Rock Forest - Saint-Élie - Deauville

HEURES DE SERVICE DU TRANSPORT

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 24 h
Le samedi et le dimanche de 8 h à 24 h

Lors d'un jour férié, les horaires du transport régulier sont automatiquement annulés et sont remplacés par des horaires occasionnels.

MODES DE TRANSPORT UTILISÉ

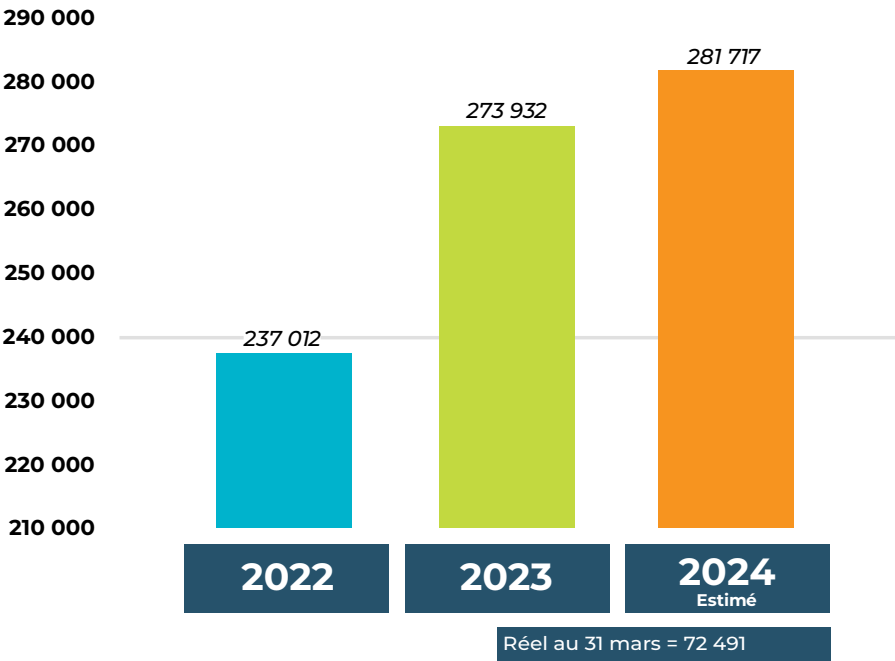


46%
MINIBUS



54%
VOITURES TAXIS

DÉPLACEMENTS TOTAUX



ADMISSIONS



4 864

clients (approximatif).



710

dossiers acceptés en 2024*
*Prévision annuelle

DÉPLACEMENTS MÉDICAUX

	Projection 2024
Centres hospitaliers	25 862
Cliniques médicales et CLSC	8 522
Cliniques autres (dentistes, physio, etc...)	3 053
Total	37 437

GRILLE DES TARIFS 2024

TITRE UN PASSAGE
(COMPTANT)

3,75 \$

TITRE MENSUEL
JEUNESSE ²

66,50 \$

TITRE UN PASSAGE
SUR CARTE À PUCE

3,50 \$

TITRE MENSUEL
RÉGULIER

87,50 \$

JETON
(TRANSPORT ADAPTÉ)

3,50 \$

TITRE MENSUEL
FAMILIAL

99,50 \$

TITRE MENSUEL
AÎNÉ ¹

43,75 \$

ÉTÉBUS
(JUILLET ET AOÛT)

66,50 \$

11 ANS ET MOINS

Gratuit

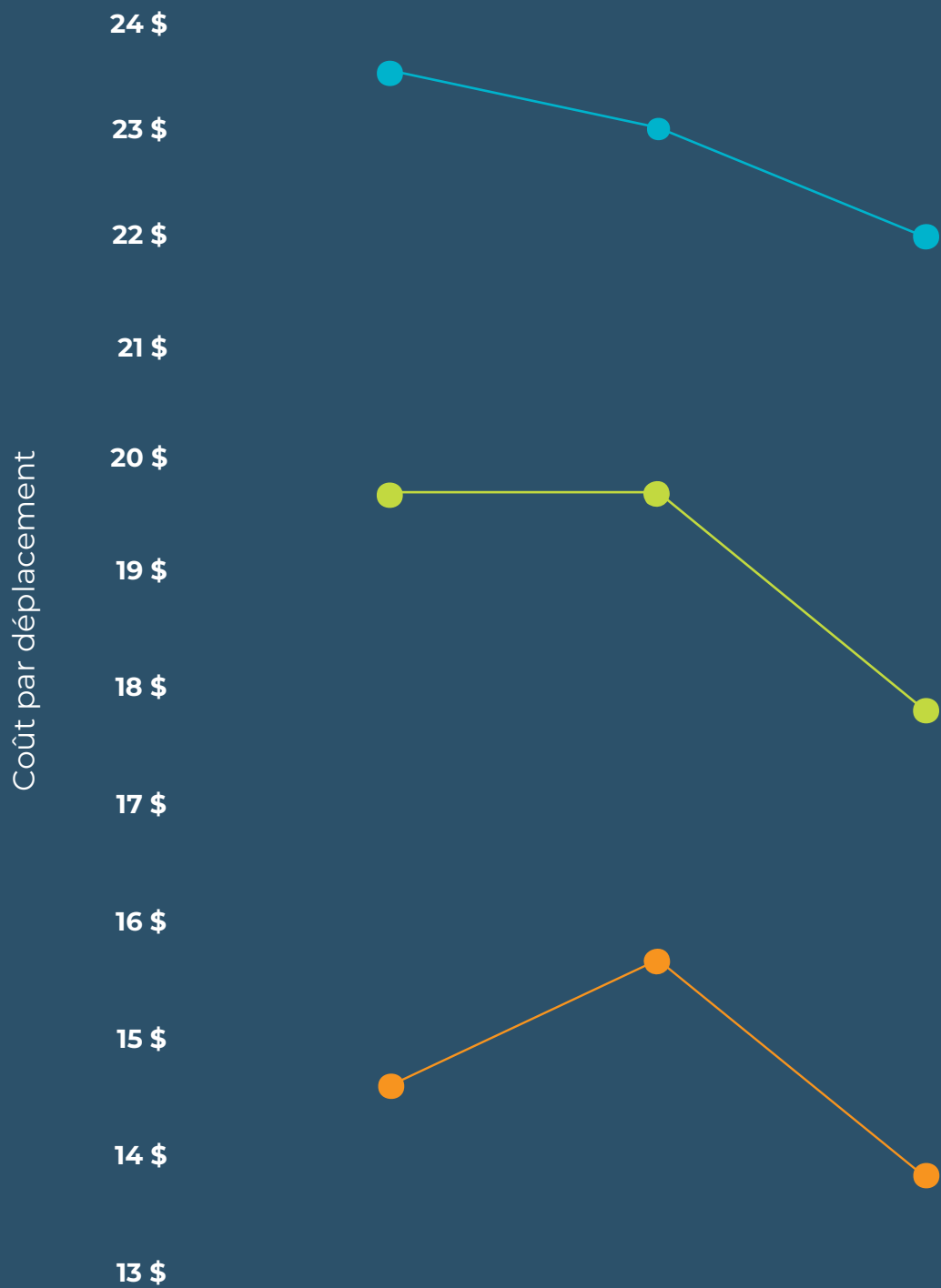
¹ Personnes âgées de 65 ans et plus.

² Personnes âgées de 21 ans et moins.

Cette grille tarifaire est actuellement en vigueur.



COÛT MOYEN PAR DÉPLACEMENT



	2022	2023	2024 Estimé
MINIBUS STS	23,71	23,09	22,08
TOTAUX (Régie et sous-traitance)	19,80	19,80	17,92
TAXI	14,76	15,79	13,98

POLITIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ DU SERVICE

La STS s'engage à améliorer, en continu, l'expérience des clients du transport adapté en misant sur un accompagnement optimal par le personnel, sur la qualité des véhicules utilisés et sur la performance des déplacements.

Plus précisément, la Société de Transport de Sherbrooke s'engage à livrer un service impeccable tout au long du parcours client, de la réservation au retour à la maison en :

- Respectant les pratiques établies dans le Guide des Règles d'Utilisation du Transport Adapté ;
- Accueillant les clients tout au long de leurs parcours avec respect, écoute attentive et courtoisie ;
- Utilisant des véhicules propres, confortables et respectueux de la réglementation en vigueur ;
- Répondant aux demandes de réservation dans les meilleurs délais et en proposant des plages horaires alternatives lorsque nécessaire ;
- Allouant le mode de transport adapté et respectueux des limitations du client et des ressources disponibles ;
- Étant ponctuel et en prenant en charge le client dans la plage confirmée à la réservation pour l'embarquement ;
- Réduisant au minimum le temps de déplacement à bord de nos véhicules en fonction du trajet régulier ;
- Adoptant une conduite sécuritaire et respectant le code de la sécurité routière ;
- S'assurant que le client soit accompagné jusqu'à la porte de destination ou qu'il soit pris en charge par un responsable lorsque requis ;
- Réalisant une formation continue de l'ensemble du personnel impliqué ;
- Faisant un suivi rigoureux et un retour sur les plaintes et commentaires dans un délai raisonnable ;
- Réévaluant nos services en fonction des commentaires reçus par les chauffeurs, les répartiteurs, le service à la clientèle et lors d'échanges avec la table de concertation sur le transport adapté.

TABLEAU DES RETARDS ET NOMBRE DE DÉPLACEMENTS EN UNE HEURE ET PLUS

	2022	2023	2024
Tous les retards	17 050 8,42 %	13 914 18,0 %	10 714 13,70 %
Nombre de déplacements d'une heure et plus	70 0,03 %	555 4,0 %	278 1,99 %

PRÉVISION POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Janvier	9 344	21 463	22 915	24 061	25 264	26 527
Février	14 973	22 591	25 661	26 944	28 291	29 706
Mars	21 420	26 746	23 915	25 111	26 366	27 685
Avril	19 837	23 121	23 815	25 005	26 256	27 568
Mai	21 532	25 911	26 688	28 023	29 424	30 895
Juin	20 248	21 486	22 131	23 237	24 399	25 619
Juillet	17 323	18 888	19 455	20 427	21 449	22 521
Août	21 323	19 524	20 110	21 115	22 171	23 280
Septembre	21 284	23 282	23 980	25 179	26 438	27 760
Octobre	23 454	25 799	26 573	27 902	29 297	30 762
Novembre	25 479	25 639	26 408	27 729	29 115	30 571
Décembre	20 795	19 482	20 066	21 070	22 123	23 229
Total	237 012	273 932	281 717	295 803	310 593	326 123

DÉPLACEMENT ESTIMÉ

ÉTAT DES REVENUS, DES DÉPENSES ET DES AFFECTATIONS

			Budget 2024 (\$)
REVENUS	PASSAGERS RÉGULIERS		
	Laissez-passer		575 300
	Jetons		198 600
	Paie­ment exact		56 600
	Passage Centre de jour		32 800
	Total		863 300
	CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DU QUÉBEC		3 571 000
REVENUS	CONTRIBUTION DE LA VILLE DE SHERBROOKE		3 460 500
	TOTAL DES REVENUS		7 894 800
DÉPENSES	EXPLOITATION	Admissibilité au PSTA	
	Rémunération des chauffeurs	Admissible	1 985 000
	Rémunération des répartiteurs	Admissible	734 400
	Autres rémunérations d'exploitation	Non admissible	701 800
	Contrats de service	Admissible	2 588 000
	Carburant	Admissible	308 200
	Frais d'exploitation (véhicules en régie)	Admissible	256 700
	Frais de logiciel de répartition	Admissible	124 600
	Frais de financement (véhicules en régie)	Admissible	19 900
	Autres dépenses d'exploitation	Non admissible	148 300
	Amortissement (véhicules financés)	Non admissible	285 000
	Réinvestissement TA	Admissible	0
	Total		7 151 900
	ADMINISTRATION		
	Frais d'administration		647 800
	Frais de financement		10 100
	Amortissement logiciel de répartition	Admissible	45 000
	Amortissement bâtisse et matériel de bureau		40 000
	Total		742 900
DÉPENSES	TOTAL DES DÉPENSES		7 894 800
AFFECTATIONS	EXCÉDENT ACCUMULÉ		
	Excédent de fonctionnement affecté		0
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES			0
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Détail des frais d'exploitation (véhicules en régie)			
	Entretien véhicules-pièces		128 000
	Immatriculations		68 000
	Pneus		40 000
	Assurances véhicules		20 700
	Total		256 700
SOMMAIRE DE L'ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES			
	Dépenses totales - Admissibles		6 061 800
	Dépenses totales - Non admissibles		1 833 000
	Total		7 894 800



- 13** TABLEAU DES SURPLUS
- 14** PLAN DE RÉINVESTISSEMENT
- 16** PROJETS D'INVESTISSEMENT

TABLEAU DES SURPLUS

Année	Municipalités	Usagers	MTMD	Autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Contribution du MTMD sur les revenus (ratio)	Surplus (déficit) de l'exercice	Surplus (déficit) accumulés	Surplus de l'exercice (part du MTMD)	Part des surplus accumulés attribuables au MTMD	Réinvestissement (acquisition d'actifs) effectué par l'organisme	Part des surplus accumulés nets attribuables au MTMD
2009	1 399 800,00 \$	358 102,00 \$	2 344 964,00 \$	750,00 \$	4 103 616,00 \$	3 859 014,00 \$	57,1%	244 602,00 \$	110 824,00 \$	63 329,10 \$	63 329,10 \$		63 329,10 \$
2010	1 396 900,00 \$	390 240,00 \$	2 368 925,00 \$	1 760,00 \$	4 157 825,00 \$	4 038 472,00 \$	57,0%	119 353,00 \$	230 177,00 \$	68 001,49 \$	131 330,59 \$		131 330,59 \$
2011	1 688 100,00 \$	411 406,00 \$	2 486 205,00 \$	8 308,00 \$	4 594 019,00 \$	4 455 508,00 \$	54,1%	138 511,00 \$	368 688,00 \$	74 959,80 \$	206 290,39 \$		206 290,39 \$
2012	2 028 900,00 \$	446 476,00 \$	2 686 116,00 \$	- \$	5 161 492,00 \$	4 955 349,00 \$	52,0%	206 143,00 \$	574 831,00 \$	107 279,84 \$	313 570,22 \$		313 570,22 \$
2013	2 203 600,00 \$	481 703,00 \$	2 680 362,00 \$	- \$	5 365 665,00 \$	5 355 798,00 \$	50,0%	9 867,00 \$	584 698,00 \$	4 928,96 \$	318 499,18 \$		318 499,18 \$
2014	2 542 400,00 \$	496 826,00 \$	2 670 620,00 \$	997,00 \$	5 710 843,00 \$	5 586 716,93 \$	46,8%	124 126,07 \$	708 824,07 \$	58 046,35 \$	376 545,52 \$		376 545,52 \$
2015	2 568 700,00 \$	512 187,00 \$	2 648 996,87 \$	2 333,00 \$	5 732 216,87 \$	5 650 335,00 \$	46,2%	81 881,87 \$	790 705,94 \$	37 839,60 \$	414 385,13 \$		414 385,13 \$
2016	2 777 100,00 \$	547 861,00 \$	2 606 501,00 \$	- \$	5 931 462,00 \$	5 926 654,00 \$	43,9%	4 808,00 \$	795 513,94 \$	2 112,81 \$	416 497,94 \$		416 497,94 \$
2017	2 827 800,00 \$	547 488,00 \$	2 772 522,00 \$	2 732,00 \$	6 150 542,00 \$	5 955 850,00 \$	45,1%	194 692,00 \$	990 205,94 \$	87 762,65 \$	504 260,59 \$		504 260,59 *
2018	2 722 200,00 \$	516 323,00 \$	3 562 063,00 \$	1 395,00 \$	6 801 981,00 \$	6 206 153,00 \$	52,4%	595 828,00 \$	1 586 033,94 \$	312 023,35 \$	816 283,93 \$		816 283,93 \$
2019	2 452 500,00 \$	566 443,00 \$	3 718 856,00 \$	- \$	6 737 799,00 \$	6 597 552,00 \$	55,2%	140 247,00 \$	1 726 280,94 \$	77 407,83 \$	893 691,76 \$		893 691,76 \$
2020	2 500 000,00 \$	447 877,00 \$	3 571 348,00 \$	- \$	6 519 225,00 \$	5 251 237,00 \$	54,8%	1 267 988,00 \$	2 994 268,94 \$	694 626,49 \$	1 588 318,26 \$		1 588 318,26 \$
2021	2 525 000,00 \$	579 086,00 \$	3 571 348,00 \$	- \$	6 675 434,00 \$	6 020 511,00 \$	53,5%	654 923,00 \$	3 649 191,94 \$	350 382,90 \$	1 938 701,16 \$		1 938 701,16 \$
2022	2 640 000,00 \$	671 217,00 \$	3 571 348,00 \$	- \$	6 882 565,00 \$	7 351 462,00 \$	51,9%	(468 897,00) \$	3 180 294,94 \$	1 689 590,90 \$	1 689 590,90 \$	263 000,00 \$	1 426 590,90 \$
2023	3 460 500,00 \$	766 052,00 \$	3 795 000,00 \$		8 021 552,00 \$	8 402 385,00 \$	47,3%	(380 833,00) \$	2 799 461,94 \$	1 255 759,92 \$	1 255 759,92 \$	347 800,00 \$	907 959,92 \$ *

*Non confirmé par le MTMD

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT

Le plan présenté reflète notre réalité actuelle. Les projets ainsi que les montants présentés sont sujets à changement selon l'évolution des besoins au fil des quatre prochaines années.

	2024	2025	2026	2027
Ajout de service à partir de 6 h 30 et projet pilote pour le transport d'ambulants aux heures de pointe.				
Frais d'entretien des véhicules supplémentaires	33 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Frais de répartition supplémentaires	103 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Frais de chauffeurs supplémentaires	169 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Remplacement de sièges				
Conversion de sièges USSC pour des sièges ISRI	20 000 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$
Intervention d'entretien majeures sur le parc de minibus				
Frais des entretiens (pièces et main-d'œuvre)	200 000 \$	125 000 \$	105 000 \$	100 000 \$
Affectation du surplus				
Affectation	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	525 000 \$	175 000 \$	105 000 \$	100 000 \$
	905 000 \$			



PROJETS D'INVESTISSEMENT

DÉBUTER LES HEURES DE SERVICE À 6 H 30 AU LIEU DE 7H

Les heures de service du transport adapté sont de 7h à 24h du lundi au vendredi, et de 8h à 24h le samedi et le dimanche. Un projet-pilote, se poursuit pour maintenir la disponibilité du service à 6h30 en semaine.

Cette plage est disponible sur réservation pour les demandes de transport occasionnel (demandes faites de 7 jours à 24 heures à l'avance).

Le projet-pilote, dont les modalités pourraient évoluer, permet de documenter la demande pour ce type de transport et d'augmenter l'offre de service.

Étant donné une problématique de disponibilité de véhicules, nous souhaitons reconduire le projet en ajoutant quelques véhicules débutant à 6h30 pour analyser la réponse de la clientèle.

TRANSPORT D'AMBULANTS EN MINIBUS

Le projet pilote d'ajout de 3 minibus en régie est prolongé pour augmenter la capacité aux heures de pointe afin de permettre à plus de clients d'obtenir leur transport à l'heure désirée et de réduire les inconvénients liés aux retards de notre sous-traitant de Taxis.

RÉALISER LE REMPLACEMENT DE SIÈGES CHAUFFEUR

Les minibus du transport adapté de la STS sont équipés de sièges USSC avec suspension à l'air depuis 2019. Or, ces sièges présentent des enjeux de confort pour les chauffeurs.

Afin d'améliorer le confort et l'ergonomie des chauffeurs, la STS souhaite remplacer les sièges des 25 minibus acquis entre 2011 et 2021 par des sièges ISRI.

Des sièges ISRI sont utilisés dans les autobus réguliers depuis 2020 et sont appréciés des chauffeurs. L'installation des sièges ISRI dans les minibus présente toutefois des enjeux, car un adaptateur est requis.

En 2024, la prévision est de remplacer 25% des sièges chauffeur.



PROJETS D'INVESTISSEMENT (SUITE)

RÉALISER DES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN MAJEURES SUR LE PARC DE MINIBUS

La STS acquiert annuellement de nouveaux véhicules au transport adapté afin d'effectuer le remplacement de ses plus vieux véhicules.

Or, l'achat de nouveaux véhicules est compromis à court terme, puisque l'offre pour ce type de véhicule en version tout électrique n'est pas encore mature.

Un vieillissement du parc de minibus est donc à prévoir, occasionnant des risques de bris majeurs, de retards et même de bris de service s'il y a une augmentation des véhicules en réparation. Afin de limiter ces risques, la STS souhaite investir davantage dans l'entretien de certains véhicules afin de prolonger leur durée de vie utile.

Nous prévoyons l'ajout de minibus électriques à compter de 2026, ceci aura pour effet de rendre disponibles les autobus usagés nécessitant des réfections majeures.





Société de transport
de Sherbrooke